

Réunion publique PFAS

2 mai 2024

Investigations environnementales

- **Pourquoi ?** Identifier les principales voies/sources d'exposition et permettre de définir les mesures de gestion
- **Où ?** Prioritairement dans les milieux susceptible de contribuer le plus à l'exposition de la population : l'eau de boisson, les poissons, les œufs, les fruits et légumes
 - *Eau de boisson : valeur limite de qualité 0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS*
 - *Poissons, œufs : teneurs maximales pour somme de 4 PFAS (PFOS, PFOA, PFNA, PFHxS), pour les denrées commercialisées :*
 - poissons 2 ou 8 µg/kg, jusqu'à 45 µg/Kg pour certaines espèces ;
 - œufs 1,7 µg/kg
 - *Fruits, légumes : pas de valeurs réglementaires*

- 4 stations de pêche : Rhône aval immédiat, aval éloigné, Garon, Canal de Jonage
- Présence de PFAS dans toutes les espèces et sur toutes les stations de pêche : Perche, Goujon, Gardon, Silure, Barbeau...
- PFOS majoritaire, détecté sur 100 % des échantillons : de 55 µg/kg à 110 µg/kg
- Dépassement des teneurs max réglementaires => recommandations non consommation

- Œufs d'élevage : sur 7 élevages professionnels => tous les résultats conformes
- Œufs de poulaillers domestiques : par cercles concentriques puis par « transects »

**Recommandations
non consommation**

De manière générale :

- Diversifier ses sources d'approvisionnement
- Adopter de bonnes pratiques d'élevage

Mois	Communes	Nb éch	Conc 4 PFAS (µg/kg)		% NC
			moy	max	
déc-22	Oullins-Pierre-Bénite	2	20,87	28,3	100%
févr-23	Oullins-Pierre-Bénite/ St Genis Laval / Irigny / Feyzin	31	6,38	44,79	84%
mai-23	Brignais, Chaponost, Charly, Feyzin, Francheville, La Mulatière, Lyon 7 et 8, St Fons, Ste Foy lès Lyon, Solaize, Vernaison, Vourles	40	2,95	9,9	72%
juin-23	Serrezin, Chasse/R, St Symphorien d'Ozon, Simandres, Ternay, Communay	6	1,9	4,5	33%
sept-23	Centre : Brindas, Corbas, Millery, Orliénas	88	1,15	3,68	28%
	Axe Nord : Albigny, Collonges, Genay, Lyon, Neuville				
	Axe Sud : Ampuis, Chasse/R, Communay, Condrieu, Givors, Grigny, Loire/R, Simandres, Ternay				
	Axe Est : Bron, Chassieu, Genas, Pusignan, Vénissieux				
	Axe Ouest : Aveize, Duerne, Meys, St Martin en Haut, Soucieu, Thurins				

Concentration en $\mu\text{g}/\text{kg}$ dans la somme des 4 PFAS (PFOS, PFNA, PFOS, PFHxA)



<1,7



>1,7<5



>5<10



>10<20



>20



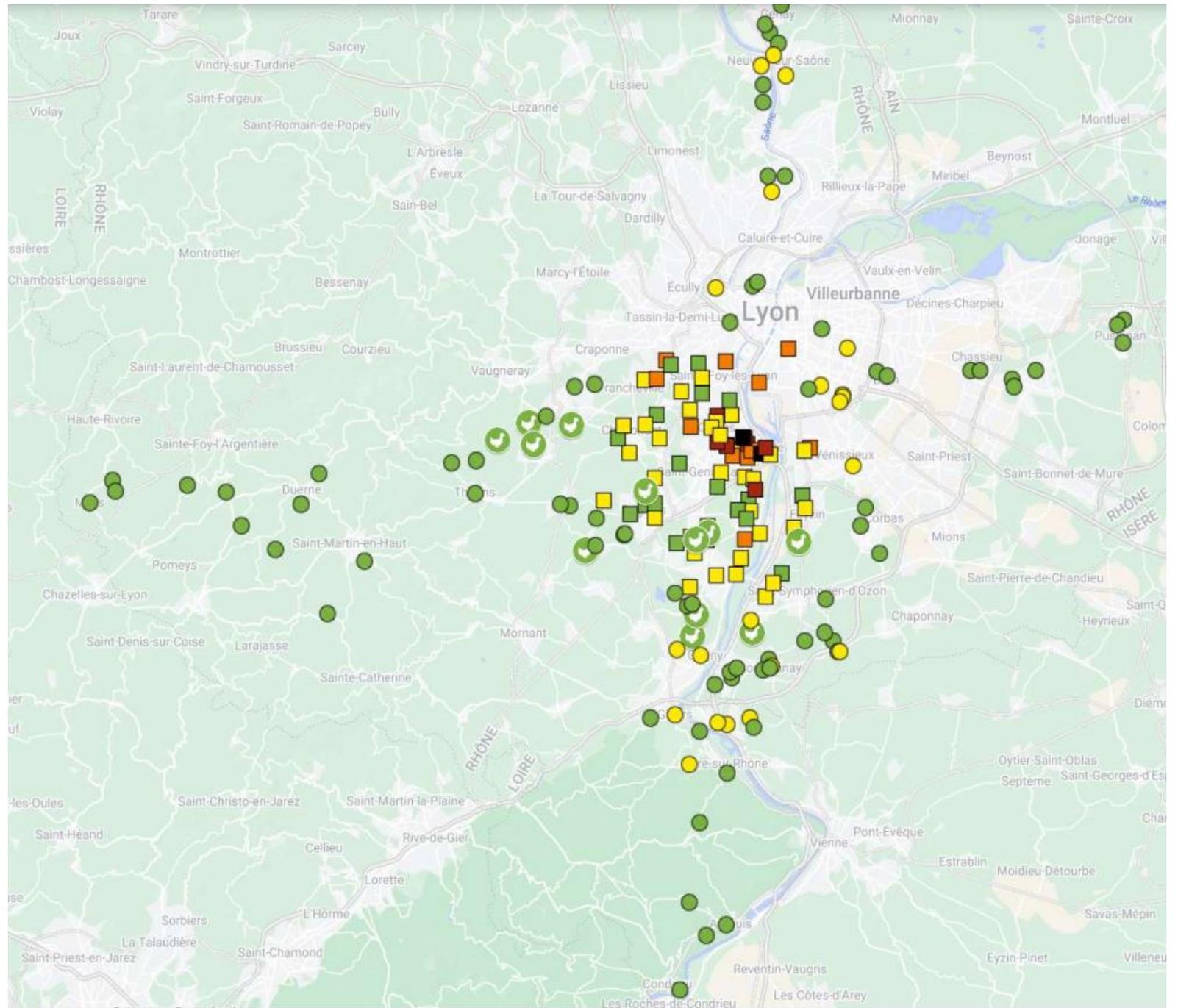
Élevages professionnels



Campagnes d'analyses décembre 2022, février et mai 2023



Campagne d'analyses septembre 2023



Résultats fruits et légumes des potagers



Zone	Type de végétaux	Nb échantillons	4 PFAS (µg/kg)			22 PFAS (µg/kg)		
			P25	MEDIANE	P75	P25	MEDIANE	P75
<500 m	Légumes feuille	21	0,053	0,119	0,432	1,223	2,378	3,932
	Légumes racine	16	0,000	0,027	0,144	0,107	0,271	0,569
	Légumes fruit	25	0,003	0,007	0,018	0,305	0,592	1,418
	Fruits	10	0,000	0,021	0,064	0,458	1,665	3,770
	TOTAL	72	0,003	0,021	0,093	0,333	0,953	2,322
>500 m	Légumes feuille	5	0,028	0,042	0,253	0,380	0,621	1,535
	Légumes racine	6	0,005	0,005	0,066	0,161	0,245	0,519
	Légumes fruit	29	0,001	0,003	0,007	0,270	0,352	0,610
	Fruits	6	0,000	0,000	0,002	0,159	0,226	0,676
	TOTAL	46	0,001	0,003	0,018	0,238	0,355	0,609
Témoïn	Légumes feuille	10	0,000	0,005	0,012	0,019	0,042	0,203
	Légumes racine	12	0,000	0,000	0,001	0,000	0,010	0,077
	Légumes fruit	5	0,000	0,000	0,000	0,112	0,149	0,260
	Fruits	3	0,000	0,000	0,001	0,099	0,197	0,303
	TOTAL	30	0,000	0,000	0,002	0,008	0,070	0,178

- Légumes feuilles plus contaminés
- Zone < 500 m plus contaminée => recommandations non consommation
- Maraîchage professionnel : 67 échantillons. Médiane 4 PFAS = 0,002 µg/kg
P75 = 0,010 µg/kg

Résultats sur eau d'alimentation

- Oullins-Pierre-Bénite desservie par le champ captant de Crépieux-Charmy : résultats conformes Conc. moy 20 PFAS (n=12 de fev 23 à fev 24) = 0,017 µg/L
- 2 unités de distribution publiques avec des résultats qui restent non conformes
 - Rhône-Sud (Ternay) : Conc. moy 20 PFAS (n=45 de juil 22 à mars 24) = 0,14 µg/L dont 0,04 µg/L pour les 4 PFAS
 - SIE Sud Ouest Lyonnais (Vourles + eau de Ternay) : Conc. moy 20 PFAS (n=17 de juil 22 à mars 24) = 0,10 µg/L dont 0,02 µg/L pour les 4 PFAS
- Définition de plans d'action par les personnes responsable de la production et de la distribution de l'eau, en cours de mise en œuvre

Recommandation générale = limiter autant que possible son exposition

■ Alimentation

- varier son alimentation et ses sources d'approvisionnement
- éviter la fréquence de consommation des aliments emballés dans emballages « anti-graisse »
- privilégier ustensiles en inox, fonte, céramique plutôt que poêle/casseroles antiadhésives

■ Maison

- éviter sprays imperméabilisants, produits résistants aux tâches...
- éviter peintures, lasures, cires, dégriffants... contenant des composés perfluorés
- privilégier les produits d'entretien les plus simples : vinaigre blanc, bicarbonate de soude

■ Hygiène

- éviter cosmétiques (vernis à ongle, maquillage...) portant la mention fluor ou perfluoro. Privilégier des produits « Ecocert » ou bio et les produits les plus simples (savons solides, huiles végétales...)
- éviter les maquillage et rouge à lèvres «waterproof »
- laver les vêtements neufs avant de les porter



Merci pour votre attention